

LE **B**ULLETIN D' **I**NFORMATION DE **M**AUCHAMPS

Citation du mois

*" Mais si le but poursuivi était, non de rester vivant,
mais de rester humain " - George Orwell*

RENTRÉE SCOLAIRE

Les inscriptions aux **services périscolaires, extrascolaires et à la restauration scolaire** sont ouvertes.

Pour inscrire ou réinscrire vos enfants, rendez-vous sur le site de la CCEJR, sur votre Portail Famille.

Cette année, la démarche a été simplifiée : les dossiers administratifs et de santé sont accessibles en même temps afin de vous faire gagner du temps.

⚠ Date limite : 3 juillet 2026

Un dossier incomplet ne permettra pas de valider l'inscription. Pensez à anticiper pour éviter tout blocage à la rentrée !

Les équipes de la communauté de communes "Entre Juine et Renarde" sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Contact : monetique@ccejr.org
ou 01 83 63 70 90

DÉPÔTS SAUVAGES

Plusieurs dépôts sauvages ont été constatés ces dernières semaines. Cela mobilise beaucoup la commune (constat, dépôt de plainte, nettoyage, coût de traitement...) qui a procédé au **nettoyage de tous les lieux où des dépôts avaient pu être faits.**

Si toutefois vous en constatez d'autres, n'hésitez pas à nous contacter à **mairie@mauchamps.org** ou à les localiser directement depuis l'application IntraMuros dans la rubrique "signaler".

Par ailleurs, un grand nettoyage a été effectué aux abords de la parcelle communale du cimetière où se trouvaient d'anciens dépôts. **La zone sera très prochainement surveillée par des caméras.**

PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune a engagé la révision complète de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette démarche essentielle permettra de définir les grandes orientations d'aménagement et de développement de Mauchamps pour les années à venir.

Accompagnés par un cabinet d'urbanisme, les élus travaillent actuellement à l'élaboration du diagnostic du territoire, première étape indispensable pour identifier les enjeux et les besoins de la commune.

Dans les prochains mois, **des réunions publiques seront organisées** afin de présenter les constats, les priorités retenues et les orientations envisagées. Ces temps d'échange permettront également de débattre collectivement de l'avenir de notre village.

Les habitants qui le souhaitent pourront s'investir dans cette réflexion et contribuer à dessiner le Mauchamps de 2040. Votre participation sera précieuse pour construire ensemble un projet adapté aux attentes et aux besoins de tous.

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre d'un vaste programme porté par la Communauté de Communes "Entre Juine et Renarde", Mauchamps bénéficiera prochainement de travaux de **rénovation de son éclairage public**. Ce projet a pour objectif de moderniser les installations, de réduire la consommation énergétique grâce au passage en LED et d'améliorer la gestion du réseau grâce à des outils de télégestion.

Initialement, le calendrier prévoyait une réalisation des travaux sur une durée de trois ans. Une réorganisation du chantier a permis de réduire ce délai, mais plusieurs phases préparatoires et techniques ont conduit à un ajustement du planning prévisionnel.

Selon le planning actuellement communiqué, **les interventions à Mauchamps sont programmées entre le 3 et le 21 juillet 2026.**

À l'issue des travaux, l'ensemble du parc d'éclairage bénéficiera d'équipements plus performants, plus économes en énergie et mieux adaptés aux enjeux environnementaux actuels.

NUISANCES SONORES : RÉGLEMENTATION



Nous vous rappelons que les travaux de bricolage, de jardinage avec engins bruyants ou toute autre nuisance sonore sont autorisés **du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h30.**

En dehors, de ces périodes, nous comptons sur le civisme de chacun.e pour garantir un cadre de vie paisible. L'arrêté municipal complet est disponible sur www.mauchamps.org

FÊTE DU VILLAGE

Malgré les fortes chaleurs, la fête du village a pu se dérouler dans une ambiance conviviale grâce à une organisation adaptée à la canicule.

Les animations et les jeux ont été installés à l'ombre des arbres, offrant des espaces agréables à tous les participants.

Le petit train a également permis de circuler facilement d'une zone d'animation à l'autre, pour le plus grand plaisir des petits comme des grands. Une belle journée placée sous le signe de la bonne humeur !



VOYAGER AVEC SON ANIMAL

Si vous prévoyez de voyager au sein de l'Union européenne avec votre chien, votre chat ou votre furet, **un passeport européen** pour animal de compagnie est désormais **indispensable**.

Pour obtenir ce document, votre animal doit être identifié par puce électronique (ou par tatouage réalisé avant juillet 2011), être vacciné contre la rage et répondre aux éventuelles exigences sanitaires du pays de destination. Le passeport est délivré par un vétérinaire agréé après vérification des informations d'identification et de santé de l'animal.

Afin d'éviter tout contretemps avant un départ, il est recommandé d'effectuer les démarches plusieurs semaines à l'avance et de se renseigner sur les conditions particulières applicables dans le pays visité.

Bon à savoir : les passeports délivrés avant le 22 avril 2026 restent valables, mais peuvent nécessiter une mise à jour. N'hésitez pas à consulter votre vétérinaire pour plus d'informations.

TRAVAUX : PENSEZ AUX AUTORISATIONS D'URBANISME

Avant d'entreprendre des travaux (terrasse, véranda, extension, abri de jardin, clôture...), **pensez à vérifier si une autorisation d'urbanisme est nécessaire**. Selon la nature du projet et sa surface, une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire peut être exigé. Par exemple, une terrasse de plain-pied est généralement dispensée de formalités, tandis qu'une terrasse surélevée ou une véranda nécessitent, selon les cas, une autorisation. Les délais d'instruction sont de 2 mois pour une déclaration préalable et de 3 mois pour un permis de construire. Une fois les travaux achevés, une déclaration attestant leur conformité doit être transmise à la mairie.

En cas de doute, **n'hésitez pas à contacter la mairie avant de démarrer votre projet**. Nous pourrions vous orienter et vous indiquer les démarches à effectuer.

LE FRELON ASIATIQUE

Comme chaque année, le frelon asiatique réapparaît sur notre territoire.

Cette espèce invasive représente un danger pour la biodiversité, en particulier pour les abeilles dont elle est un important prédateur.

Le frelon asiatique peut également présenter un risque pour les personnes lorsqu'un nid est dérangé. Ses piqûres peuvent être douloureuses et provoquer des réactions graves chez les personnes sensibles ou allergiques.

Si vous repérez un nid, il est fortement déconseillé d'intervenir vous-même. N'essayez ni de le détruire ni de vous en approcher. Signalez sa présence à une entreprise spécialisée qui pourra procéder à son élimination en toute sécurité.



COMMUNICATION

Pour suivre toute l'actualité de la commune, pensez à télécharger l'**application IntraMuros**.



Vous y retrouverez l'agenda des événements, les actualités communales, les informations pratiques, les horaires de la mairie ainsi que de nombreux renseignements utiles au quotidien. Simple et gratuite, l'application vous permet de rester informé en temps réel de la vie de Mauchamps.

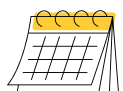
CHIENS EN FORÊT

Chaque année, du 15 avril au 30 juin, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt, dès lors qu'ils quittent les allées forestières (routes, chemins ou sentiers balisés). Cette mesure s'appuie sur un arrêté ministériel datant de 1955 et vise à protéger la faune sauvage en pleine période de reproduction.

Cependant, **en dehors de cette période, les chiens peuvent être promenés sans laisse en forêt**, à condition de rester **sous contrôle et de ne pas s'éloigner de plus de 100 mètres** de son propriétaire.

Par ailleurs, **les chiens doivent être tenus en laisse dans les rues de la commune**.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page de l'Office National des forêts et l'arrêté municipal sur www.mauchamps.org



A RETENIR

- Samedi 12 septembre : Journées portes ouvertes de Lazike de Mauchamps
- Dimanche 20 septembre : Brocante
- Dimanche 4 octobre : Essonne Verte Essonne Propre
- Jeudi 8 octobre : Repas des aînés